

## Nomenclature des voies

**Allée** : chemin bordé d'arbres, de verdure ou de massifs souvent confondu avec le terme « promenade »

**Avenue** : à l'origine, chemin par lequel on accède à un lieu, puis voie plantée d'arbres qui conduit à une habitation. Les avenues se développent à partir d'un point central à la différence des boulevards. Sainte-Gemmes-sur-Loire ne compte qu'une avenue, l'avenue du Commerce.

**Butte** : tertre naturel ou artificiel sur lequel est édifiée une construction. Ce terme indique également un chemin d'accès.

**Carrefour** : endroit où se croisent plusieurs voies.

**Chaussée** : à l'origine, élévation de terre servant à retenir l'eau et qui servait de chemin.

**Chemin** : bande déblayée assez étroite qui suit les accidents de terrain (à l'opposé des routes et des allées)

**Cité** : groupe individualisé d'immeubles dans l'espace urbain ayant une même destination, généralement en matière d'habitation.

**Passage** : petite rue souvent interdite à la circulation automobile, parfois couverte.

**Place** : espace plus ou moins étendu où s'exercent certaines activités et qui sert à un usage déterminé.

**Pont** : ouvrage d'art qui permet le franchissement d'un cours d'eau.

**Port** : abri naturel ou artificiel aménagé pour recevoir des navires, l'embarquement ou le débarquement des marchandises par voie d'eau maritime ou fluviale.

**Route** : voie de communication terrestre reliant différents lieux

**Rue** : voie bordée en partie de maisons et de diverses constructions dans une agglomération

**Ruelle** : petite rue très étroite

Source : Christian Gasnier, Archives départementales de Maine-et-Loire